DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 4 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry

CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2012/391 - Château du Haut-Koenigsbourg - 3220

Aménagement de la maison alsacienne - Mission de maîtrise

d'oeuvre

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison alsacienne au Château du Haut-Koenigsbourg, pour un montant de 169 000 € HT, soit 202 124 € TTC, à l'équipe de maîtrise d'oeuvre "Michel CHEVALIER - Patrick GARRUCHET".

Elle autorise par ailleurs son président :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec l'attributaire, ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transfert en cas de changement de dénomination sociale)
- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont éventuellement un permis de construire.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120604-68065-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/06/12